



Municipalité de Barraute

481, 8^e AVENUE, C.P. 299, BARRAUTE (QUÉBEC) J0Y 1A0

TÉLÉPHONE : (819) 734-6574

TÉLÉCOPIEUR : (819) 734-5186

COURRIEL : mun.barraute@cableamos.com



Révision de la carte électorale du Québec.

Circonscription d'Abitibi-Est

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Barraute, 12 mai 2008.

**Objet : Révision de la carte électorale du Québec.
Circonscription d'Abitibi-Est**

Directeur des Élections du Québec via la Commission de révision de la carte électorale.

Position de la Municipalité de Barraute.

Attendu que la commission électorale, à l'intention de transférer la Municipalité de Barraute dans le comté d'Abitibi-Ouest ;

Attendu que Barraute est situé à environ 30 kilomètres de Val d'Or dans le comté d'Abitibi-Est ;

Attendu que nous sommes dans ce comté depuis plus de deux décennies ;

Attendu que toute nos relations d'affaires sont établies avec le bureau de Val d'Or ;

Attendu que pour toute notre population, il est plus facile d'avoir accès aux services de notre députation à Val d'Or ;

Attendu qu'un éventuel déplacement de Barraute vers le comté d'Abitibi-Ouest, causerait un préjudice aux citoyens de Barraute ;

Attendu que la ville de La Sarre est située à plus de 160 kilomètres de Barraute ;

Attendu que le bureau du député d'Abitibi-Ouest se situe généralement à La Sarre;

Attendu que pour la population de Barraute, il sera beaucoup plus difficile d'avoir accès au bureau du député;

Attendu que la population risque de subir une baisse des services, compte tenu de la distance et du grand nombre de municipalités dans le secteur d'Abitibi-Ouest;

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc au Directeur des Élections du Québec de maintenir **la Municipalité de Barraute dans le comté d'Abitibi-Est.**



Lionel Pelchat Maire.